CFPPA-UFA
Paysage et Horticulture

BAC PRO
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

APPRENTISSAGE

MODALITÉS DE FINANCEMENT

Contrat d'apprentissage

AUTRES MODALITÉS

Aide de 200€ par la région
Possibilité d'avoir une place à l'internat
Aides THR, permis B, FSA, etc...

L'établissement c'est aussi :

- Une facilité d'accès : gare SNCF à 750m parking gratuit à proximité, bus
- Un accueil des personnes en situation de handicap
- Une restauration possible sur place
- Un parc de 13 hectares
- Un arboretum
- Une sensibilisation à l'éco-responsabilité
- Un atelier technique et un parc machines
- Des tunnels de maçonnerie
- Cellule de médiation et d'insertion au service des apprentis
- Etc, ...

10% de poursuite d'études à 11 mois
2 apprenants sur 21 session 2020-21

87,5% de taux de satisfaction

76% d'insertion à 11 mois d'études
16 apprenants sur 21 session 2020-21

95% de réussite aux examens 2022

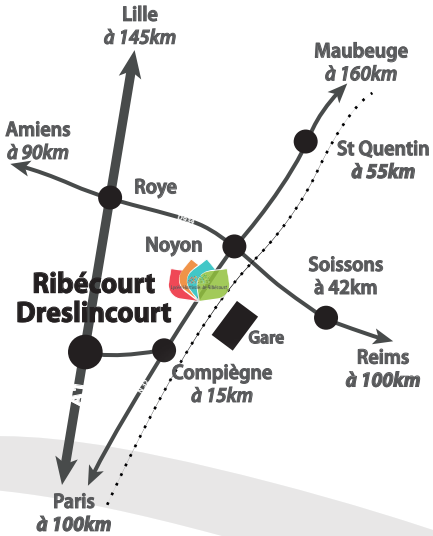

CONTACT, INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Mmes RIMBERT et/ou DELABY
Référentes administratives et financières

03 44 75 77 22 / 03 64 21 87 29
ufa.ribecourt@educagri.fr
91 rue André Régnier
60170 Ribécourt Dreslincourt
www.lycee-horticole-ribecourt.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
EcoJardin
CFPPA-UFA Paysage et Horticulture
Région Hauts-de-France
CFA AGRICOLE PUBLIC DES HAUTS-DE-FRANCE
L'AVENTURE DU VIVANT

Dernière MAJ : Fév. 2023 - L.S. - Ne pas jeter sur la voie publique

Suivez-nous sur

DURÉE DE LA FORMATION
en 2 ou 3 ans

RYTHME
35 heures par semaine

DURÉE DE FORMATION EN CENTRE : 1960 heures
1ère année 560 h / 2ème & 3ème année 700 h

DURÉE EN ENTREPRISE : 3500 heures
1ère année 1260 h / 2ème & 3ème année 1120 h

CAPACITES GENERALES ET PROFESSIONNELLES

Le cursus sur 3 ans du baccalauréat professionnel est constitué d'une première année (BAC PRO 1) et d'un cycle terminal (BAC PRO 2 et BAC PRO 3).

BAC PRO 1 AP

EG1: Interprétation de phénomènes variés à l'aide de démarches et d'outils scientifiques
EG2: Construction d'une culture humaniste
EG3: Développement d'une identité culturelle ouverte sur le monde
EG4: L'expérience du vivre et de l'agir ensemble dans le respect de l'autre

EP1 : Contexte des chantiers d'aménagement
EP2 : Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation des matériels
EP3 : Spécialisation professionnelle - Travaux des aménagements paysagers

BAC PRO 2 et 3

Le Bac Pro AP est un titre organisé et délivré en contrôle continu (CCF) et en examen terminal.

C1 - Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
C2 - Débattre à l'ère de la mondialisation
C3 - Développer son identité culturelle
C4 - Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

C5 - Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
C6 - Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
C7 - Réaliser des interventions d'aménagement végétal
C8 - Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
C9 - S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyses préalables à l'intervention sur un aménagement
- Organiser le chantier en amont de l'intervention
- Suivre le chantier
- Encadrement intermédiaire d'une équipe sur un chantier
- Travaux de mise en place et d'entretien des végétaux
- Implanter et entretenir des infrastructures
- Entretenir les matériels, machines et équipements

POURSUITE D'ÉTUDES

- CS : Arboriste Elagueur, Maintenance terrains sportifs / loisirs, Construction Paysagère
- BTSA Aménagement Paysager

MÉTIERS VISÉS - DÉBOUCHÉS

- Chef/Cheffe d'équipe dans une collectivité ou une entreprise d'espaces verts
- Jardinier/Jardinière paysagiste

CONDITIONS D'ACCÈS

Entrée en 1ère année après :
- 3ème ou CAPa Jardinier Paysagiste
- Avoir 15 ans

Entrée en 2ème année après :
- CAPa JP, BEPA, BPA TAP
- Autre titre niveau 3 ou seconde sous dérogation

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Informations collectives, Banc d'essai, Dossier, Test et entretien

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Périodes en centre :
Séquences de cours, travaux dirigés, travaux pratiques, chantiers écoles…

RÉMUNÉRATION

La rémunaration se fait sur la base brute du SMIC

ANNÉE	-18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans	+26 ans
1ère	27%	43%	53%	100%
2ème	39%	51%	61%	100%
3ème	55%	67%	78%	100%

* BAC PRO AP : BACCALAUREAT PROFESSIONNEL AMENAGEMENTS PAYSAGERS -Diplôme de niveau IV